

**COMMISSION DE GESTION ET DES FINANCES**

**Rapport de la Commission de Gestion et des Finances concernant le préavis municipal N°004/2021 relatif à la détermination des plafonds d'endettement et de risque pour cautionnement pour la législature 2021-2026.**

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Conseillers,

En date du 27 septembre 2021, les membres de la Commission de Gestion et des Finances ont reçu les explications de Monsieur Laurent Bardet, Syndic, ainsi que de Madame Anick Delay, boursière communale, concernant ce préavis.

Comme il est impossible de prévoir le futur, notre Municipalité a choisi un plafond d'endettement identique à la dernière législature.

Outre les emprunts courants et déjà connus (voir ci-dessous), le plafond d'endettement proposé permet à notre Municipalité de garder une marge de sécurité pour un emprunt de CHF 2'659'000.- afin de palier à d'éventuels imprévus.

Emprunts courant	Fr. 786'000.00
AISE (répartition de la dette entre les communes membres)	Fr. 115'000.00
Désaterrissement de la Baigne aux Chevaux (préavis accepté)	Fr. 190'000.00
Réfection de la route du Moulin (secteur entrée du village - rue du Château) (préavis à présenter)	Fr. 350'000.00
Construction d'un nouveau réservoir « Au Petit Bois » (préavis à présenter)	Fr. 550'000.00
Extension du Collège du Bois-de-Chênes (préavis à présenter)	Fr. 1'350'000.00
Investissements futurs envisagés pour 2021-2026	Fr. 2'659'000.00
<b>Total</b>	<b>Fr. 6'000'000.00</b>

Le plafond de risque pour les cautionnements est lui aussi resté à CHF 100'000.-, comme lors de la dernière législature.

La commission s'est toutefois étonnée de voir apparaître le cautionnement pour l'AISE de CHF 115'000.- dans la situation des emprunts, alors que ce montant devrait figurer dans la rubrique « Fixation du plafond de risques pour les cautionnement » et l'a signalé à la Municipalité qui n'a pas souhaité modifier son préavis.

Notre commission s'est donc renseignée auprès de Madame Turin, Préfet du district de Nyon, qui a confirmé que si les rubriques concernant les emprunts et les cautionnements sont dissociées, comme c'est le cas dans le préavis N°004/20201 proposé pour la Commune de Coinsins, il y a lieu de mettre ce montant de CHF 115'000.- dans la rubrique « Fixation du plafond de risques pour les cautionnement ».

La commission de gestion et des finances vous propose donc ce soir les amendements suivants :

1. Suppression de la ligne AISE pour un montant de CHF 115'000.- dans le tableau des emprunts.
2. Modification de la somme des investissements futurs envisagés pour 2021-2026 afin que le total reste à CHF 6 millions soit CHF 2'774'000.-.
3. Modification du point 5 « Fixation du plafond de risques pour les cautionnement » avec le nouveau texte suivant :

*«La Commune étant actuellement déjà engagée avec un cautionnement de 115'000.- en faveur l'AISE. La Municipalité propose de fixer le plafond de cautionnement à CHF 215'000.-».*

En conclusion la Commission de Gestion et des Finances prie le Conseil Général d'accepter le préavis N°004/2021 proposé par la Municipalité et amendé par la commission de gestion et des finances et propose de prendre les décisions suivantes :

### Le Conseil Général

**Vu :** le préavis Municipal N°004/2021, relatif aux plafonds d'endettement.

**Ouï :** le rapport de la Commission de Gestion et des Finances.

**Considérant :** que cet objet a été porté à l'ordre du jour.

### Décide

D'accepter le préavis N°004/2021 tel qu'amendé par la commission de gestion des finances soit :

1. Suppression de la ligne AISE pour un montant de CHF 115'000.- dans le tableau des emprunts.
2. Modification de la somme des investissements futurs envisagés pour 2021-2026 afin que le total reste à CHF 6 millions soit CHF 2'774'000.-.
3. Modification du point 5 « Fixation du plafond de risques pour les cautionnement » avec le nouveau texte suivant :

*« La Commune étant actuellement déjà engagée avec un cautionnement de 115'000.- en faveur l'AISE. La Municipalité propose de fixer le plafond de cautionnement à CHF 215'000.- ».*

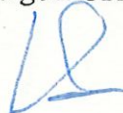
Coinsins, le 20 octobre 2021

### La Commission de Gestion et des Finances

Nicolas CHABAL




Serge DÜRST



Yannick SUBLET (Président)



Lucy NIGGLI



Vanessa WICHT



CGF – 004/2021